

Numéro	CA/2025-04-24/01
Date d'affichage	24/04/2025
Date de mise en ligne	24/04/2025
Date de transmission au Recteur	24/04/2025



## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### Délibération du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de la présidente ou du président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2 ;  
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 6 ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions de l'article L. 712-2 du code de l'éducation et de l'article 6 des statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le président de l'université est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés ;

ÉLIT en qualité de présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :

- Madame NEAU-LEDUC Christine.

Délibération CA/2025-04-24/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de voix (Monsieur LE GALL Jean-Marie)	4
Nombre de voix (Monsieur MARQUER Éric)	10
Nombre de voix (Madame NEAU-LEDUC Christine)	21

Paris, le 24 avril 2025

L'Administrateur provisoire  
de l'université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

Jean-Christophe CAMART

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.